

Motion du 30 mars 2022 de Mmes et MM. Elena Ursache, Laurence Corpataux, Valentin Dujoux, Matthias Erhardt, Omar Azzabi, Vincent Milliard, Anna Barseghian, Bénédicte Amsellem, Léonore Baehler, Ana Maria Barciela Villar, Uzma Khamis Vannini, Jacqueline Roiz, Denis Ruysschaert, Louise Trottet, Leyma Milena Wisard Prado, Delphine Wuest et Antoine Maulini: «La Ville de Genève rejoint les villes pour un traité de non-prolifération des combustibles fossiles».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 27 avril 2022)

MOTION

Considérant:

- la décision du Conseil administratif du 5 février 2020 déclarant l'urgence climatique;
- l'engagement déterminé de Genève pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris;
- l'insuffisance des écogestes de villes isolées pour un effet planétaire;
- l'absence de mention du charbon, du pétrole et du gaz dans l'accord de Paris de 2015;
- le succès du protocole de Montréal en 1987 pour interdire les CFC nuisible à la couche d'ozone à l'échelle globale;
- l'initiative de l'organisation internationale pour un traité de non-prolifération des combustibles fossiles (TNPF) qui appelle des villes à soutenir la négociation d'un TNPF,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier le projet de traité de non-prolifération des combustibles fossiles (TNPF) et de prendre contact avec l'organisation internationale du TNPF afin d'évaluer la pertinence d'apporter le soutien officiel de la Ville de Genève à cette initiative.